



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

Présents : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET, Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme MAHIEU VAILLE, Mr ROCHER, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

Excusés :

Mme ANGLADE a donné procuration à Mme BERNARD Céline

Mme LEVEQUE a donné procuration à Mme VERNAUDON

Mme MOUCHON a donné procuration à Mr JOUSSOUYS

Mr TERRASSE a donné procuration à Mr CELLIER

Secrétaires : Mme COZE, Mme DE ALMEIDA

Ordre du jour

● **1 - Décisions budgétaires modificatives :**

Rapporteur Monsieur Jean Paul NICOLAS, 1^{er} Adjoint

Considérant que la Trésorerie du Puy St Jean sollicite la régularisation du prélèvement concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Considérant qu'il convient d'engager des travaux complémentaires pour l'aménagement de la Plaine de Rome

Vu que Les crédits inscrits au BP 2020 ne suffisent pas pour mandater les dépenses.

Les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

| | |
|--|----------|
| CHAP 014 – art.7391172 Dégrèvement. TH sur locaux vacants | +2.105 € |
| CHAP 65 – art 65548 Autre contributions | -2.105 € |

- SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

| | |
|---|----------|
| Opération 0054 PLAINE DE ROME Art. 2151 Réseaux de voirie | +4.000 € |
| Opération 0012 AMGT P.M CURIE Article 2151 Réseaux de voirie | -4.000 € |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

● 2 - Admission en non-valeur de titres régie de cantine :

Rapporteur : Monsieur Serge DEFIX, Maire Adjoint aux finances

Considérant que La Trésorerie du Puy St Jean demande d'admettre en non-valeur la somme de 1.154,85 € correspondant à des titres de recettes non recouvrées pour la régie de cantine, pour les motifs suivants : certificats de non-recouvrabilité pour les débiteurs, ou Recette A Recouvrer inférieure au seuil de poursuite.

Cette somme sera inscrite en dépense au compte 6541 du budget principal communal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

● 3 - Renégociation d'un emprunt :

Rapporteur : Monsieur Serge DEFIX, Maire Adjoint aux finances

Considérant une renégociation auprès du Crédit Mutuel pour un emprunt souscrit en 2012 d'une durée de 240 mois, à taux variable de 2,30% a été réalisée.

Le Crédit Mutuel propose aujourd'hui le passage à un taux fixe à 1,85 % et le passage d'annuités en trimestrialités, et ce à compter du 15/10/2020.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité cette proposition.

Autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat de prêt renégocié.

Monsieur Serge DEFIX, vu ses engagements professionnels, ne participe pas au vote.

● 4 - Vote tarif de location de la salle de réunion :

Rapporteur Madame le Maire

Considérant que l'Association SIEL BLEU souhaite disposer de la salle de réunion tous les lundis après-midi de 14h à 15h. Il est proposé d'établir une convention d'occupation d'une salle au tarif de 6 € de l'heure, pour les lundis d'utilisation effective, hors lundis d'absence ou d'annulation.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition,

Autorise Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de réunion avec l'association SIEL BLEU.

● 5 - Créations de postes services administratifs :

Rapporteur Madame le Maire

Considérant qu'il convient de créer deux emplois permanents pour satisfaire aux besoins des services administratifs en mairie, que ceux-ci peuvent être assurés par un agent du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Principal 2^{ème} Classe et par un agent du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Création et définition de la nature des postes.

Poste 1 : Il est créé un poste d'Adjoint Administratif, catégorie C 35 h, à compter du 1^{er} novembre 2020, pour exercer les fonctions :

- Accueil au secrétariat de la mairie
- Traitement de dossiers divers (urbanisme, état civil, élections, régie de cantine, délivrance des titres sécurisés...)
- Logistique utilisation du matériel informatique des services administratifs

Poste 2 : Il est créé un poste d'Attaché Territorial, catégorie A 35 h, à compter du 1^{er} novembre 2020, dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, pour exercer les fonctions :

- Aider à la définition d'un projet pluriannuel de la collectivité et à sa mise en œuvre
- Aider à la gestion des affaires générales de la collectivité
- Elaborer des documents administratifs et budgétaires

Vu que Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

Vote le Poste 1 à l'unanimité

Vote le Poste 2 : Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 2

Ressources humaines – Recours à un contrat d'apprentissage

Considérant que le CDG 43 et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020, au chapitre 012, article 6413 de nos documents budgétaires

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage, dès le 5 octobre 2020

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
|------------------|------------------|-----------------|-----------------------|
| Ecole Maternelle | 1 | CAP AEPE | 399H |

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

● **6 - Nomination d'un régisseur titulaire et suppléant régie de cantine :**

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que la nomination du Régisseur Intérimaire de la cantine devient caduque le 8 octobre prochain.

Il est nécessaire de nommer un nouveau Régisseur Titulaire et un nouveau Régisseur Suppléant.

Le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité cette proposition.

Autorise Madame le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

● **7 - CDG 43 : Adhésion au service « paie à façon » :**

Rapporteur : Monsieur Jean Paul NICOLAS, 1^{er} Adjoint

Considérant que le CDG propose le service « paie à façon » chargé d'établir les bulletins de paie pour assister de façon durable la collectivité pour l'élaboration de la paie.

Avec pour missions :

Audit de vérification des données transmises par la collectivité

La saisie de la paie sur la base des éléments variables fournis par la collectivité

La saisie de la mise à jour des fichiers

Le calcul des traitements

L'envoi et la récupération de fichiers pour le prélèvement à la source sur net entreprise

L'envoi à la collectivité des bulletins de paie et des différents états constitutifs de la paie

L'envoi des fichiers à intégrer dans le logiciel de gestion financière

La déclaration URSSAF

L'établissement des états annuels destinés aux diverses prestations

Vu que la commune ayant bénéficiée du service « SOS Paie » pendant une durée supérieure à 6 mois,

La convention pourrait être conclue à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, et renouvelée pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité cette proposition

Autorisent Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 43.

● **8 - Composition du C.C.A.S :**

Rapporteur : Madame Hélène DE ALMEIDA, Maire Adjoint en charge des affaires sociales

Considérant que la composition du C.C.A.S est constituée comme suit :

Madame BRINGER Corinne, Maire et Présidente

Madame DE ALMEIDA Hélène, Maire Adjoint

Madame MAHIEU VAILLE Jennifer, Conseillère Municipale

Madame VERNAUDON Marie, Conseillère Municipale

Madame ANGLADE Nathalie, Conseillère Municipale

Considérant qu'il convient de compléter la composition du CCAS avec :

Madame MERCIER, représentante de l'UDAF

Madame GIRE, représentante association de personnes handicapées

Madame GERBIER, représentante association de personnes âgées
Madame GARDE, représentante association d'insertion

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Autorise Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant.

- **9 - CAPEV : Désignation d'un représentant et d'un suppléant Conférence Intercommunale du Logement :**
Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que la Communauté d'Agglomération a installé le 25 janvier 2018 sur son territoire, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Ayant pour missions de :

Définir des objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social HLM présent ou prévu, de définir les modalités de relogement des ménages déclarés prioritaires, Mettre en place une convention intercommunale d'attribution (CIA)

Considérant que la commune de Chadrac est membre de droit et qu'elle dispose de 6 mois à compter des élections municipales pour désigner un représentant et un suppléant pour siéger en conférence

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- **Madame Suzanne COZE : Représentante**
- **Madame Hélène DE ALMEIDA : Suppléante**

- **10 - Modification simplifiée du P.L.U :**

Rapporteur : Monsieur Jean Paul NICOLAS, 1^{er} Adjoint

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 ;

VU la délibération du conseil municipal du 12 mars 2020 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

Considérant que la modification simplifiée est achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée pour la mise en vigueur.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Paul NICOLAS

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal :

DECIDE d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Chadrac portant sur une précision de rédaction de certains articles du règlement

DIT QUE

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal « l'Eveil de la Haute Loire ».

Vote POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

- **11 - Lancement appel d'offres travaux de voirie générale :**

Rapporteur : Monsieur Jean Paul NICOLAS, Maire Adjoint aux grands travaux

Considérant qu'une consultation de type procédure adaptée a été lancée pour la réalisation de travaux de rénovation de voiries et de trottoirs avant la saison hivernale le 11 septembre dernier avec une date de fin de remise des offres au 02 octobre 2020 à 18h pour les secteurs :

- Réfection de trottoirs sablés : Rue Emile Zola et Rue des Cités
- Réfection de chaussées :
- Rue de l'Observatoire (partie basse)
- Rue de l'Aubette
- Cours de la Liberté

Considérant que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2020 pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ce projet de travaux.

● **12 - Dossier amendes de police 2020 :**

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant qu'une aide peut être demandée auprès du département au titre de la « répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière » pour le projet de sécurisation de certaines voies ou la vitesse est excessive.

Considérant que Le projet prévoit :

COURS DE LA LIBERTE

Installation d'un ralentisseur sur la ligne droite en direction du Pôle Enfance Jeunesse. Création d'un quai de bus pour mise aux normes de l'abris existant avec réhausse de la chaussée, réfection des bordures trottoirs, et réalisation d'un passage piéton, pour sécuriser l'accès au bus.

BOULEVARD DE LA CORNICHE

Installation de trois ralentisseurs avec répartition sur la totalité de la longueur de la voie

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| | | |
|-------------------------------------|-------------|------|
| MONTANT DES TRAVAUX | 29.951 € HT | |
| Part. fonds propres | 20.966 € HT | 70 % |
| Subv. Département Amendes de police | 8.985 € HT | 30 % |

Considérant que la commune financera ce projet sur fonds propres, et sollicite une subvention de 30% au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

● **13 - Aménagement Plaine de Rome : travaux complémentaires :**

Rapporteur : Monsieur Jean Paul NICOLAS, Maire Adjoint aux grands travaux

Considérant les réunions qui ont eu lieu à la suite des dégradations constatées de la chaussée Plaine de Rome

Considérant la reprise d'accotements, le chiffrage réalisé par le cabinet AB2R. Différents points techniques seront repris. Le montant de ces travaux complémentaires a été estimé à 18.188 € HT.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal communal 2020.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité cette proposition.

● **14 - Aménagement de l'aire de jeux sur le forum :**

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que les jeux existants ne répondent aux normes de sécurité en vigueur. Il convient de les remplacer.

Considérant les premiers devis sollicités pour l'aménagement de l'aire de jeux sur le forum.

Considérant que la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région AURA pour financer ce projet.

Vu le financement prévisionnel suivant :

| | | |
|---|----------------|-----------|
| Estimatif Aire de jeux sur le forum : | 66.844,60 € HT | |
| Financement fonds propres de la commune : | 33.422,30 € | Soit 50 % |
| Subvention Région AURA | 33.422,30 € | Soit 50 % |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet

Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région AURA.

● **15 - Aménagement d'un jardin d'enfants et pôle multi-activités :**

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que les jeux existants ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Il convient de les remplacer. Des devis ont été sollicités pour l'aménagement d'un jardin d'enfants et d'un Pôle Multi-activités sur la commune. Différents aménagements ont été imaginés pour mettre en valeur les secteurs concernés

Un premier devis estimatif a été adressé par la Société GPE (GAME PLAY ENJOY) d'un montant de 66.692,50 € HT, prestations pose/dépose et terrassement des zones comprises.

Vu que pour financer ce projet, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région AURA.

Vu la proposition du financement prévisionnel suivant :

| | | |
|--|----------------|-----------|
| Estimatif jardin d'enfants et pôle multi-activités : | 66.692,50 € HT | |
| Financement fonds propres de la commune : | 33.346,25 € | Soit 50 % |
| Subvention Région AURA : | 33.346,25 € | Soit 50 % |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet

Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région AURA.

● **16 - Projet de création d'un kiosque associatif :**

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant le projet de création d'un kiosque associatif, qui aurait vocation à l'organisation d'événementiels sur le forum, près du terrain de boules, et serait susceptible d'accueillir les associations.

Vu une première estimation sommaire permet d'envisager un projet de l'ordre de 60.000 € HT

Vu que pour financer ce projet, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région AURA.

Vu la proposition du financement prévisionnel suivant :

| | | |
|--|-------------|-----------|
| Estimatif création d'un kiosque associatif : | 60.000 € HT | |
| Financement fonds propres de la commune : | 30.000 € | Soit 50 % |

Subvention Région AURA : 30.000 € Soit 50 %

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal approuve à la majorité ce projet
Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région
AURA.**

**POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2**

● **17 - Contentieux LIDL :**

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant les recours déposés auprès de la Cour d'Appel Administrative de Lyon contre le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale et autorisation de construction d'une surface commerciale délivré à la Société LIDL.

Considérant que le cabinet d'avocats DELSOL AVOCATS assure la défense de la commune dans cette affaire. Il a adressé les mémoires en défense à présenter au greffe, avant le 3 octobre prochain pour le premier mémoire en défense à fournir.

Vu que la compagnie AREAS assure la protection juridique de la commune, elle prendra en charge partiellement les frais de procédure et d'honoraires.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.
Autorise Madame le Maire à ester en justice**

● **18 - SPL du Velay : rapport d'activité 2019**

Rapporteur : Monsieur NICOLAS, Délégué SPL

Considérant que le rapport d'activités de la SPL du Velay doit être présenté au conseil municipal avant la fin de l'année 2020.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal prend acte de cette présentation.**

● **19- SPL du Velay : modification des statuts**

Rapporteur : Monsieur NICOLAS

Considérant Le projet de modification rédactionnel de l'article 3,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la SPL
Et missionne Monsieur Jean Paul NICOLAS pour exprimer lors d'une prochaine AGE la position prise par notre conseil municipal.

● **20 - Questions et informations diverses :**

- **Marché de Noël et Téléthon**

Ces deux manifestations se dérouleront le week-end du 5 et 6 décembre 2020

- **Projet Pierre et Marie Curie**

Ce projet est en train de se finaliser, un prochain rendez-vous est fixé avec AB2R et la SPL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30